

L'agriculteur et la paysanne suisses : un couple inégal?

Autor(en): **Droz, Yvan / Ott-Miéville, Valérie / Reysoo, Fenneke**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology**

Band (Jahr): **40 (2014)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-815098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'agriculteur et la paysanne suisses : un couple inégal ?¹

Yvan Droz*, Valérie Miéville-Ott* et Fenneke Reysoo*

1 Problématique

Dans l'agriculture suisse francophone, que ce soit dans le langage quotidien ou dans les documents officiels, il est systématiquement question d'« agriculteurs » pour parler des hommes actifs dans ce secteur et de « paysannes » lorsque l'on se réfère aux femmes. Pourtant, grammaticalement le féminin d'agriculteur est agricultrice, et le pendant masculin de paysanne est paysan. Nous interrogeons ici l'évidence de cette asymétrie lexicale dans la désignation et l'autodésignation des principaux acteurs de l'agriculture. Ces appellations et autodésignations appartiennent à des discours historiquement situés qui nous renseignent sur les conceptions dominantes du masculin et du féminin. Elles nous révèlent les places et les rôles attribués aux unes et aux autres. Dès la fin des années 1980, lors d'une recherche antérieure, nous avons demandé aux candidates au brevet de paysanne du canton de Neuchâtel le terme qu'elles préféreraient pour s'autodésigner. Celles-ci choisissaient alors le terme de paysanne. Toutefois, elles hésitaient à appeler leur mari un paysan. Pour elles, le terme de paysan avait une connotation péjorative, c'est pourquoi elles désignaient leur mari par le terme d'agriculteur. Nous concluons alors : « Ainsi, pour un couple travaillant sur la même exploitation, la femme est paysanne, l'homme est agriculteur » (Ott 1989, 16). Cette observation reste d'actualité vingt-cinq ans plus tard.

Nous explorons ici ce que cette persistance implique en termes de rapports sociaux et de statut. En effet, dans la langue française, les appellations professionnelles permettent de distinguer le sexe du référent. Or, les désignations de métiers au féminin ne correspondent pas toujours sur le plan symbolique à leur équivalent masculin : le couturier est un créateur, tandis que la couturière est une petite main. Les désignations de métiers ne se réfèrent donc pas seulement au sexe du référent, mais précisent également son statut social.

* Institut de hautes études internationales et du développement, CH-1211 Genève, yvan.droz@graduateinstitute.ch, valerie.mieville@agridea.ch et fenneke.reysoo@graduateinstitute.ch.

1 Nous remercions les lecteurs anonymes de la RSS pour leurs commentaires précieux qui nous ont permis de clarifier notre propos. Les longues et passionnantes discussions que nous avons eues avec Ruth Rossier, Jérémie Forney et Sandra Contzen ont grandement contribué au développement de notre analyse et nous les en remercions ici. Cet article se fonde sur la recherche AgriGenre du PNR60/FNS 406040_129309.

2 Contexte et références théoriques

En Suisse comme en France, le remplacement du terme de paysan par celui d'agriculteur s'inscrit dans le processus de modernisation de l'agriculture et il n'est plus d'usage dans les textes officiels de désigner les professionnels du travail de la terre par le terme de paysan (Forney 2010, 203–227 ; Nicourt 2013, 81). Toutefois, le terme de paysan en Suisse, contrairement à ce qui se déroule en France (Droz et al. 2014), conserve un usage important dans les textes et les discours se référant souvent au « mythe paysan » d'une Suisse indépendante, autosuffisante et anticomuniste, dont l'idéologie remonte à Ernst Laur². Ainsi, la plus grande association agricole suisse continue de s'appeler l'Union suisse des paysans (USP).

Alors que la professionnalisation et la modernisation technique du métier s'accompagnent d'un changement de désignation pour les hommes, pour les femmes le terme de paysanne persiste. Comment interpréter cette persistance ? Signifie-t-elle que les femmes en agriculture n'ont pas participé au processus de professionnalisation ? Le binôme asymétrique « agriculteur-paysanne » est-il l'expression d'une division sexuelle du travail et d'une reconnaissance différenciée des activités masculines et féminines ?

Dans un article synthétique, Brandth (2002) étudie comment les changements de l'agriculture européenne au fil du XXe siècle sont analysés dans les recherches de sociologie rurale. Dans cette littérature, la transformation de l'agriculture se fait selon trois étapes dans l'organisation du travail sur les exploitations familiales. Le premier type d'analyse reprend le modèle classique où le couple vit et travaille ensemble avec l'homme comme chef de l'exploitation et la femme assistante du chef et responsable de la sphère domestique. Un deuxième ensemble de recherche parle de la masculinisation de l'agriculture caractérisée par un désengagement des épouses du travail agricole et la recherche d'emploi à l'extérieur de l'exploitation, le chef d'exploitation restant seul comme principal acteur agricole. Un troisième type d'organisation du travail sur une exploitation agricole est celui de la « détraditionnalisation et de la diversité ». Il renvoie aux exploitations marquées par la diversification des activités sur l'exploitation (vente directe, agritourisme, filière de production dont seule l'épouse est responsable). Par ailleurs, dans un texte récent sur la perception des femmes dans les ménages agricoles (*farming households*) par des agriculteurs du Kansas, Beach (2013) étudie la « place des femmes sur les exploitations familiales au Kansas » et elle affirme que l'agriculture reste grandement basée sur la participation des épouses et des enfants. Il s'agirait plutôt du modèle « détraditionnalisation et diversité ». Ces deux auteures concluent que les représentations du partage des tâches sur les exploitations familiales demeurent ancrées dans un discours relevant d'une

2 Premier secrétaire de l'Union suisse des paysans (USP), agronome spécialisé en économie rurale, il développa l'idéologie agrarienne et patriotique qui présida aux politiques agricoles de la première moitié du vingtième siècle.

organisation traditionnelle, tandis que dans la réalité les femmes s'adonnent à des tâches de façon autonome et que leurs maris agriculteurs les traitent de façon égalitaire.

Ce modèle de la « détraditionnalisation et de la diversité » peut également s'appliquer à la Suisse où l'on constate des changements structurels et de contexte importants³. La théorie des *prescripts* et des *scripts* (Binswanger et al. 2009) nous permet d'interpréter la persistance de représentations traditionnelles dans un contexte de changement effectif des pratiques.

Les règles et lois, écrites ou non, les conventions et les stéréotypes, constituent un ensemble de références qui structurent le social et assignent une valence culturelle aux pratiques. Cet ensemble est capté par la métaphore du *prescript*, ce que nous avons appelé ailleurs l'éthos (Droz et Lavigne 2006). L'apprentissage de ces *prescripts* est un processus social qui se déroule sur la durée et dans des contextes concrets. Tandis que les *prescripts* posent les limites de l'acceptabilité sociale des comportements et orientent les perceptions, les *scripts* se réfèrent à l'actualisation – ou à la mise en scène – de ces différentes normes par les agents sociaux dans leurs pratiques quotidiennes (Goffman 1959). Ces pratiques peuvent ainsi se distancer de ce qui leur est socialement et culturellement prescrit. Ce processus dynamique est capté par l'expression *widerspenstige Aneignungen* (Binswanger et al. 2009). Le concept de *script* a une valeur heuristique pour saisir ces dynamiques, car il se réfère à la fois à un scénario imaginé par avance (*Drehbuch*) qui guide les actions sociales ou les perceptions cognitives et aux multiples façons de s'exprimer concrètement dans les interactions sociales (*Äusserungen*).

Selon Binswanger et al. (2009), les *scripts* se manifestent sous les formes suivantes : contestations ouvertes, inversions, re-significations ou acceptations. Les contestations ouvertes et les inversions de rôles en milieu agricole suisse sont rares, car les *prescripts* de genre y sont très fortement incorporés. Qui plus est, le coût de leur transgression peut être très élevé, que cela soit au niveau symbolique ou social, provoquant conflits, stigmatisations ou encore exclusions. Toutefois, de nombreuses adaptations et re-significations subtiles ont lieu. Par exemple quand il n'y a pas d'héritiers mâles disposés à reprendre le domaine, la transmission à une fille exige une re-signification de la lignée patrimoniale.

Il en va de même lorsqu'une femme se trouve à la tête d'une exploitation agricole (4.7% des cas en Suisse en 2011 [OFAG 2012]). Elle se confronte alors à une situation atypique en termes de *prescript* en occupant la place qu'une femme n'est pas censée occuper. Elle doit donc développer différentes stratégies pour faire accepter cette transgression. Ainsi, une de nos interlocutrices, cheffe d'exploitation, nous a fait part de ses pratiques lorsqu'elle est amenée à interagir avec un vendeur de machines agricoles. Bien que partageant des caractéristiques masculines du métier par

3 En effet, l'agriculture suisse traverse depuis une vingtaine d'années des changements de politique agricole fondamentaux, l'obligeant à des adaptations constantes (Droz et Miéville-Ott 2001 ; Droz et Forney 2007 ; Barjolle et al. 2008 ; Forney 2012).

son statut de cheffe d'exploitation, elle n'en demeure pas moins une femme. Ainsi, elle demande à son mari – qui n'est pas agriculteur, mais reste un homme... – de l'accompagner : il lui sert alors d'intermédiaire pour entrer dans un espace réservé aux hommes.

Nous étudions ici comment les autodésignations et les appellations en agriculture nous renseignent sur les *prescripts* : que devraient être un « vrai » agriculteur et une « vraie » paysanne en Suisse ? Comment ces *prescripts* sont-ils formalisés dans les textes légaux et politiques, dans les formations agricoles, dans les représentations du métier des élèves d'une école d'agriculture et dans les autodésignations des personnes concernées ?

3 Méthodologie

En premier lieu, nous avons constitué un corpus de textes officiels émanant des organismes ou des institutions agricoles. Nous avons analysé des textes de l'Office fédéral de l'agriculture, première instance agricole suisse. Nous avons retenu deux éditions (OFAG 2010b ; OFAG 2011) du Rapport agricole, véritable somme sur la situation de l'agriculture suisse. Ensuite nous avons analysé deux textes plus généraux du même office : l'un posant le bilan de 10 ans de réforme de politique agricole (OFAG 2009), l'autre dessinant une prospective de la situation de l'agriculture en 2025 (OFAG 2010a). Nous avons comparé les termes utilisés par l'administration fédérale à ceux de l'Union suisse des paysans, dont la vocation première est de défendre les intérêts du secteur agricole auprès du monde politique (USP 2011a). Enfin, nous avons retenu des textes de loi centraux dans l'application de la politique agricole : l'Ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm), qui définit notamment qui a droit à l'appellation d'« exploitant » et donc aux paiements directs et la Loi sur le droit foncier rural (LDFR), qui règle notamment les questions de succession et de reprise au sein de la famille paysanne. Un comptage systématique des occurrences des termes « agriculteur », « agricultrice », « paysan », « paysanne », « exploitant », « exploitante » et « famille paysanne » nous a permis de fonder notre constat de départ : l'on utilise aujourd'hui quasiment sans exception le terme de paysanne quand il est question des femmes en agriculture et très majoritairement le terme d'agriculteur pour se référer aux hommes⁴.

En deuxième lieu, nous nous appuyons sur l'analyse de 40 entretiens ethnographiques conduits avec des agriculteurs et paysannes en Suisse romande⁵. Le recours au logiciel NVivo nous a permis de préciser le contexte narratif des différentes appellations.

4 Nous n'aborderons pas dans ce texte les aspects historiques de ces usages qui dépassent notre propos.

5 Dans cet article nous ne nous référons qu'aux entretiens conduits en Suisse romande car la logique des (auto)désignations s'avère être différente en allemand et en italien.

Troisièmement, deux animations dans des classes d'une école d'agriculture complètent notre corpus. L'une dans une classe de jeunes hommes et l'autre dans une classe de jeunes femmes. L'objectif était de recueillir les représentations et les associations d'idées autour des termes agriculteur, agricultrice, paysan, paysanne. La systématisation de ces associations d'idées a permis d'analyser les composantes symboliques et sociales des *scripts* de masculinité et de féminité à l'heure actuelle parmi les jeunes en formation.

En dernier lieu, nous avons étudié la structure et le contenu des formations agricoles. En Suisse, il existe deux filières bien distinctes pour les hommes et pour les femmes. Nous en étudions les particularités et les interrogeons en termes de *prescripts*, d'assignations genrées et de la conception institutionnelle du statut et du rôle socio-économique des hommes et des femmes en agriculture. Nous avons également analysé quelques représentations visuelles des hommes et femmes actifs en agriculture.

4 Analyse empirique

4.1 Textes officiels

Le terme pour désigner un homme travaillant dans l'agriculture qui revient le plus fréquemment est « agriculteur » : tous textes confondus, le nombre d'occurrences est de 177.

Le terme de paysan quant à lui est deux fois moins fréquent que celui d'agriculteur. Au total on dénombre 81 occurrences. Ce terme est souvent associé à celui de paysannes dans la locution « les-paysans-et-les-paysannes ». Cette appellation est généralement utilisée pour distinguer ce groupe professionnel d'autres catégories, tels les artisans ou les autres indépendants. Ceci apparaît notamment dans les résultats de l'Enquête suisse sur la population active (OFS 2011) – réalisée chaque année par l'Office fédéral de la statistique – qui décrit la structure et l'évolution de la population active, ainsi que les comportements en matière d'activité professionnelle en Suisse. Un chapitre consacré à la présentation de cette enquête dans l'édition 2011 du Rapport agricole de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG 2011) entraîne un nombre élevé d'occurrences du terme « paysan » (près des 3/4 des occurrences dans ce rapport). A titre de comparaison, les occurrences dans l'édition 2010 étaient beaucoup plus faibles. En outre, les rares usages du terme de « paysan » seul interviennent dans les thématiques sociales (OFAG 2011, Chapitre 1.2.2.1. Prestations sociales dans l'agriculture suisse) ou dans la thématique de l'agriculture biologique. Par ailleurs, il apparaît lorsque certaines organisations agricoles sont désignées : L'Union suisse des paysans, L'organisation faîtière des paysans Bio suisses, etc.

En contrepoint de son pendant masculin, le terme de paysanne est très courant dans les textes officiels. Il est utilisé pour désigner une femme active en agriculture, alors que d'autres termes, tels qu'agricultrice ou exploitante sont quasiment absents.

Le terme « paysanne » revient fréquemment dans les thématiques sociales et de santé; il est souvent repris de documents officiels non agricoles pour étayer les résultats d'enquêtes mandatées par l'Office fédéral de l'agriculture. Par exemple, des extraits de l'Enquête suisse sur la santé, réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique, sont présentés dans le rapport agricole 2010. Ici aussi, les hommes y sont des agriculteurs, les femmes des paysannes, témoignant ainsi de l'usage généralisé du binôme asymétrique que nous questionnons ici.

Le terme de paysanne peut également être associé comme adjectif au terme d'exploitation. Il fait alors référence à des dispositions légales d'ordre supérieur. En effet, la Constitution suisse protège et soutient spécifiquement une agriculture et des exploitations paysannes, relayée par la Loi sur l'agriculture qui précise encore que ce sont des « exploitations paysannes cultivant le sol ». L'agriculture soutenue présente donc – au moyen de l'adjectif « paysanne » – une dimension humaine et familiale ayant une relation étroite avec la terre, excluant ainsi une agriculture industrielle hors-sol, du moins sur le plan des représentations.

En Suisse, le terme d'agricultrice n'est utilisé que très marginalement dans les textes officiels. Au total, on dénombre 10 occurrences du terme d'agricultrice et ce terme est exclusivement utilisé en association avec celui d'agriculteur, dans la locution « les-agriculteurs-et-agricultrices », formule symétrique fréquemment utilisée dans les discours et textes politiques. Prenons, en exemple, le bilan de dix ans de nouvelles politiques agricoles en Suisse, publié en 2009 sous le titre « L'agriculture suisse en mouvement ». Le titre d'adresse de l'avant-propos écrit par la Conseillère fédérale Doris Leuthard est très inclusif: « Chers agriculteurs et agricultrices, familles paysannes et partenaires dans la chaîne agroalimentaire ». Hormis cette adresse politiquement correcte, le reste du rapport demeure silencieux sur les problèmes que rencontrent les femmes en agriculture suite à l'introduction des nouvelles politiques agricoles au point de faire réagir l'Union suisse des paysannes et femmes rurales (USPF 2009) par un communiqué de presse en décembre 2009: « Avis de disparition: Où est restée la paysanne? » (cf. Tableau 1).

Enfin, les termes d'exploitant et d'exploitante sont quasi absents, à l'exception notoire de l'Ordonnance sur la terminologie agricole où le terme d'exploitant apparaît 57 fois. C'est ainsi le terme qui est le plus utilisé dans les textes juridiques. Il sert alors à désigner celui ou celle qui exploite les terres, en opposition à celui ou celle qui les détiendrait. Cela a toute son importance pour l'octroi des paiements directs, très généralement destinés aux exploitants et non aux propriétaires qui n'exploiteraient pas eux-mêmes.

L'analyse systématique des textes officiels le confirme: en agriculture suisse, un homme est un agriculteur, alors qu'une femme est une paysanne. Aux yeux de

Tableau 1 Nombre d'occurrences des termes utilisés dans les textes officiels

	Agriculteur	Agricultrice	Paysan	Paysanne	Exploitant	Exploitante	Famille paysanne
Rapport agricole (OFAG 2010b)	82	1	12	58	11	0	4
Rapport agricole (OFAG 2011)	30	2	38 ^a	43 ^b	7	1	7
Rapport de situation 2011 (USP 2011a)	13	1	19	3	4	0	7
Agriculture et filière alimentaire 2025 (OFAG 2010a)	10	1	1	1	0	0	3
L'agriculture suisse en mouvement (OFAG 2009)	35	5	10	1	0	0	14
OTerm 2012	1	0	0	0	57	0	0
LDFR	0	0	1	0	6	0	2

a : dont 29 occurrences en association avec le terme de paysanne.

b : dont 24 occurrences en association avec le terme de paysan.

l'administration fédérale, une femme active en agriculture ne jouit donc pas d'un statut équivalent à celui d'un homme. Aujourd'hui, un terme de plus en plus utilisé est celui de « familles paysannes ». Cette formule subsume dans une même appellation tous les membres de la famille en gommant les différences de sexe et de générations.

4.2 Parcours de formation genrés en agriculture

Les hommes et les femmes actifs en agriculture suivent très généralement des filières de formation différentes. Cette coexistence de deux filières distinctes peut être mise en relation avec les modalités différentes d'entrée dans le métier selon qu'on est un homme ou une femme (Miéville-Ott et Reysoo 2013). Dans le contexte suisse, les jeunes hommes se préparent à reprendre l'exploitation familiale et se forment en conséquence, alors que, dans leur majorité, les femmes arrivent sur une exploitation par mariage, en ayant déjà effectué une formation le plus souvent non agricole. Elles se formeront dès lors plus tardivement que leurs homologues masculins et opteront bien souvent pour le brevet de paysanne.

Les étapes de formation masculine et féminine ne sont donc pas les mêmes. En général, un homme obtient tout d'abord un certificat fédéral de capacité (CFC) d'agriculteur, puis peut parfaire sa formation par l'obtention d'un brevet d'agriculteur, d'une maîtrise fédérale d'agriculteur, ou encore d'ingénieur agronome. Il peut également suivre d'autres formations non agricoles. Une femme dispose souvent d'un

CFC non agricole, puis peut se former spécifiquement en agriculture en obtenant un CFC d'agricultrice, un brevet de paysanne, un diplôme de paysanne ou encore un titre d'ingénieure agronome. Le CFC d'agriculteur et d'agricultrice ou le brevet de paysanne représentent le niveau de formation minimal obligatoire pour pouvoir toucher les aides publiques, les autres étapes étant optionnelles.

Alors que pratiquement tous les agriculteurs détiennent au moins un CFC d'agriculteur, seules 3% de femmes l'ont et 18% possèdent le brevet de paysanne (OFAG 2012). On le voit, une part importante de paysannes ne sont pas formées spécifiquement dans le domaine agricole. De plus en plus de jeunes femmes épousant un agriculteur ne souhaitent plus en épouser le métier et gardent leur activité professionnelle en dehors de l'agriculture, ce qui correspond au deuxième modèle de Brandth (2002).

En quoi consistent ces deux filières de formation et quels *prescripts* véhiculent-elles? En premier lieu, notons que le terme d'agriculteur est le seul terme reconnu pour les hommes : aucune formation ne délivre un titre de « paysan ». Les cours dispensés pendant les trois ans de la formation du CFC d'agriculteur mettent l'accent sur la maîtrise technique : la production végétale et la production animale représentant les trois quarts des heures enseignées⁶. Le but de la formation est de permettre à l'agriculteur ou l'agricultrice d'avoir des compétences dans le domaine des cultures, des soins aux animaux, de la mise en valeur des produits, de la conduite et l'entretien des machines et des bâtiments ; mais aussi – et cela vient confirmer la multifonctionnalité de l'agriculture suisse – dans l'entretien du paysage et la protection de la nature. Par ailleurs, l'agriculteur et l'agricultrice savent s'organiser pour gérer une exploitation agricole. Même si c'est le référent masculin universel qui prévaut dans les documents officiels, une femme ayant suivi cette filière de formation dispose des mêmes compétences pour gérer seule une exploitation agricole. La formation est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes, mais on constate qu'elle reste très sexuée, le ratio hommes-femmes étant de 9 : 1. Toutefois, si l'on lit les statistiques du point de vue évolutif, la progression importante de la proportion de jeunes femmes obtenant un CFC d'agricultrice témoigne d'un dynamisme et d'une possible transformation future du statut et de la position des femmes dans l'agriculture (cf. Tableau 2).

Un agriculteur ou une agricultrice souhaitant parfaire sa formation peut obtenir un brevet d'agriculteur. Ce brevet n'est pas à confondre avec celui de paysanne mentionné plus haut. Il complète les connaissances techniques acquises lors de l'obtention du CFC d'agriculteur par des compétences de planification et de gestion stratégique de l'entreprise. Ainsi formé, selon la brochure de présentation de la Fondation rurale interjurassienne (2009), « l'agriculteur maîtrise son environnement économique et parvient à valoriser au mieux ses produits et ses prestations ». Enfin la dernière étape

6 Ce calcul ne tient pas compte des heures de culture générale (360 sur les 3 ans).

Tableau 2 Pourcentage des CFC d'agriculteur obtenus par des femmes

	1995	2000	2005	2010
Total des CFC délivrés	950	881	807	1 061
Hommes	924	828	744	923
Femmes	26	53	63	138
% femmes	2.7	6.0	7.8	13.0

Source : OFS, Statistique de la formation professionnelle initiale.

consiste en l'obtention de la maîtrise fédérale qui ouvre les portes également à des emplois à haute responsabilité en dehors de l'exploitation.

A côté de la formation agricole classique décrite ci-dessus, il existe en Suisse une filière à connotation très féminine : le brevet et le diplôme de paysanne. Selon l'article 2.1 du règlement concernant l'examen professionnel de paysanne du 14 mai 2002, le brevet de paysanne prédestine sa détentrice à être apte à « diriger un ménage agricole et des branches de production de l'entreprise et à participer à la gestion de l'entreprise agricole » (USPF 2002, 1). L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales précise ainsi les compétences de la paysanne après l'obtention du brevet : « gérer un ménage de manière moderne, rationnelle et rentable, en tenant compte des besoins de ses membres et de ses hôtes » (USPF 2013). La sphère centrale de responsabilité et de compétence de la paysanne est donc clairement définie comme celle de la reproduction domestique, mettant l'accent sur le rôle d'épouse et de mère. Sur les sept modules obligatoires, cinq modules – « gestion de l'habitat », « hygiène alimentaire et cuisine », « famille et société », « auto-provisionnement » et « jardinage » – représentent les deux tiers du total des heures obligatoires. En sus de son rôle de gardienne du foyer et de l'alimentation, la paysanne s'occupe « traditionnellement » des papiers et de la comptabilité : ainsi le module de comptabilité agricole représente 11% des heures obligatoires.

Le contenu de la formation qui mène au brevet de paysanne correspond ainsi au *prescript* féminin de l'épouse et de la mère, tel que se le représentent les paysannes elles-mêmes.⁷ Dans ce contexte, il est intéressant de relever l'existence de deux autres modules qui complètent la formation obligatoire représentant à eux deux 22% des heures enseignées : droit rural et économie rurale. Les connaissances enseignées dans ces deux modules sensibilisent les femmes aux bases du droit des personnes, de la famille et des successions, en particulier du droit de succession rural. En revanche, les branches productives et spécialisées telles que l'élevage bovin ou porcin, les grandes

7 Selon le rapport sur les femmes en agriculture de l'OFAG (2012), 86% des paysannes se voient avant tout comme des femmes au foyer et mères.

cultures, ainsi que les activités de diversification, sont enseignées prioritairement dans des modules à option.

L'obtention du diplôme de paysanne représente une étape de formation supplémentaire pour la paysanne. La paysanne diplômée est alors officiellement considérée comme une véritable « entrepreneur » : elle planifie, développe et gère une entreprise avec succès et en toute indépendance. Elle dispose d'une vision globale et de compétences en management et gestion stratégique. Cette formation équivaut à la maîtrise fédérale des hommes. Toutefois, cette formation n'est suivie que par très peu de personnes comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 Nombre de brevets et de diplômes de paysannes en Suisse 2000–2011

	2000	2004	2005	2010	2011
Brevets de paysanne	64	103	29	101	119
Diplômes de paysanne	0	8	7	3	2

Source : USP (2012).

Les formations en agriculture sont le reflet de la conception du statut, de la position, des responsabilités et de la division du travail entre hommes et femmes sur une exploitation agricole. Elles valident et renforcent une perception de l'organisation du travail basée sur l'interdépendance entre un agriculteur formé dans une filière le préparant au statut de chef d'exploitation et aux responsabilités liées aux domaines productifs, techniques, vétérinaires, etc. et une paysanne le plus souvent non formée en agriculture, qui voit son rôle avant tout comme celui d'une mère et d'une épouse. Or, les sphères productives et reproductives ne jouissent ni de la même visibilité ni de la même reconnaissance. La formation agricole cristallise un type d'organisation sociale de travail et véhicule des *prescripts* objectivement inégaux.

4.3 Représentations visuelles

L'étude de la dernière campagne de communication de l'USP complète notre analyse. Cette association n'est – de loin – pas un syndicat alternatif. Néanmoins, elle utilise volontiers le terme de paysan, que ce soit dans son titre officiel ou dans ses campagnes de publicité. L'on peut y voir une tentative de mobiliser le champ lexical du « mythe paysan » pour se distancier de celui de l'agriculture, pouvant dériver vers celui de l'agriculture industrielle. Il s'agit d'un moyen de se positionner de manière favorable auprès des consommateurs et des citoyens, afin de défendre le budget agricole fédéral et le maintien des paiements directs : ceux-ci sont perçus comme *légitimes* par la population pour autant qu'ils ne favorisent pas une agriculture industrielle, intensive et polluante.

Figure 1 Campagne d'image de l'Union suisse des paysans 2011



Source : USP (2011b).

Ainsi, il n'est pas étonnant de voir que les dernières campagnes d'image de l'USP mettent en scène des « paysans » et des « paysannes », autrement dit des personnes actives en agriculture fournissant de multiples prestations à la population et mettant en œuvre de nombreuses compétences. Les paysans deviennent « chefs du rayon fraîcheur, botanistes, experts en prénoms ou artistes paysagers » (USP 2013), proches de leurs animaux, de leurs terres et des citoyens.

La campagne d'affiches 2012 joue sur les stéréotypes féminins et masculins en agriculture et se permet de les brouiller avec un certain humour : le paysan s'occupe du bien-être de ses vaches, allusion au domaine du *care*, « naturellement » dévolu aux femmes, alors que la paysanne devient *product manager* en développant la vente directe (cf. Figure 1). Néanmoins et implicitement, les sphères d'activité restent bien sexuées : aux hommes la sphère technique et productive de la production animale et aux femmes le domaine de la diversification, sphère relativement périphérique de la production agricole. Notons que cette tentative d'inverser les *prescripts* s'arrête en chemin, là où les implicites sont les plus forts : la paysanne reste mère et ne devient pas agricultrice. Par ailleurs, la description des spots télévisés faite sur le site de l'USP utilise une phrase très ambiguë où le paysan redevient agriculteur : « A travers

quatre spots TV amusants, une sympathique famille paysanne montre tout ce que les agriculteurs et paysannes font encore à côté de leur métier principal». Le binôme « agriculteur-paysanne » semble persistant.

4.4 Autodésignations dans les entretiens⁸

Le terme de paysan est employé par les agriculteurs entre eux dans le langage quotidien, dépourvu alors de toute connotation péjorative : il est simplement descriptif et remplace avantageusement celui d'agriculteur. Ce dernier terme apparaît surfait à leurs yeux, tout juste bon pour communiquer avec le monde extérieur à l'agriculture, mais entre soi, paysan suffit. Dix ans auparavant, nous synthétisions en affirmant :

Chacun sait qu'il est paysan et en est fier, mais chacun sait aussi que le dire revient à se médire aux yeux des « gens de l'autre ». Il faut alors sacrifier à la modernité et s'identifier à l'agriculteur, à cet autre imposé, qui n'est autre – objectivement – que soi-même : ce paysan modèle, efficace en diable, père nourricier de la patrie, proche de la Nature, puisqu'il se permet non seulement de la respecter, mais aussi de l'injurier lorsqu'elle contrevient à ses buts. (Droz et Miéville-Ott 2001, 132–133)

L'écho de cette interprétation se retrouve aujourd'hui dans les propos de nos interlocuteurs :

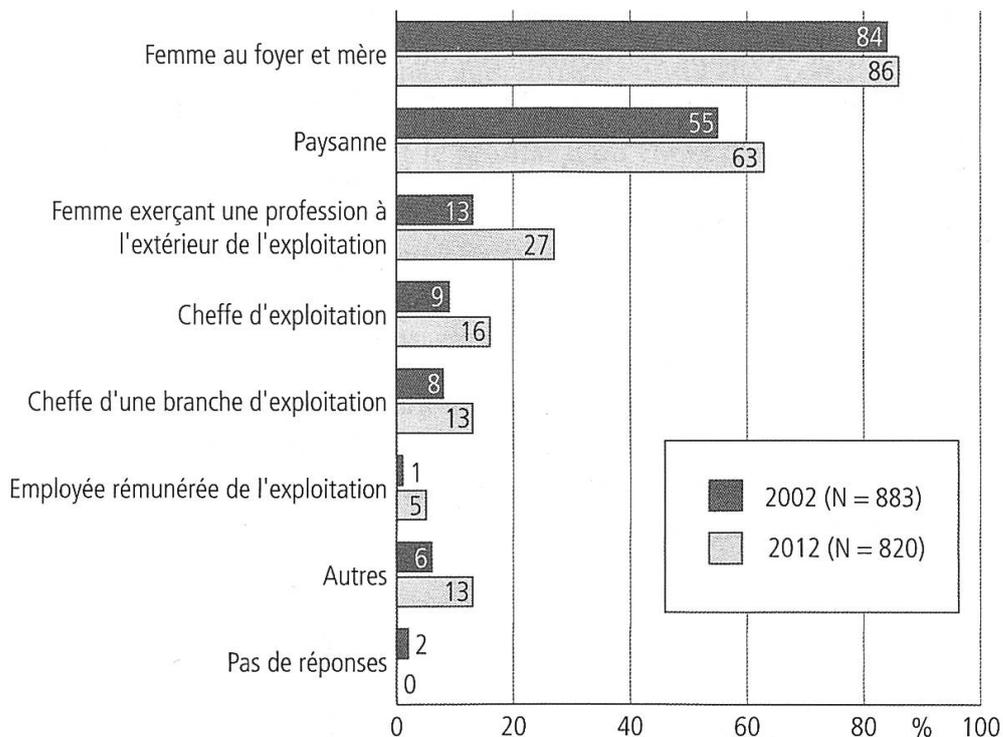
Alors le terme [de paysanne] en lui-même, il ne me dérange pas, la tâche elle est très noble, moi-même le terme ne me dérange pas, mais il est vu péjoratif dans le monde extérieur à l'agriculture. (JF03, femme mariée au foyer, 40–55 ans, production laitière)

De même, les femmes rechignent à désigner leur mari par le terme de paysan qui, à leurs yeux, sonne péjorativement. Mais en même temps, elles l'utilisent fréquemment de manière générique et collective, pour désigner un corps de métier. Paysan, tout comme paysanne, semble faire référence à un état, une vocation, une origine transmise. On est paysan ou paysanne « de souche ». On ne devient pas paysan, on l'est. Un homme qui n'est issu du milieu agricole pourra tout au plus devenir agriculteur... De même, Bonvin (2012, 23) affirme : « On naît paysanne, jamais on ne le devient ». Dans la réalité, nombreuses sont les paysannes « par mariage » qui le sont devenues en épousant leur mari... et l'exploitation familiale.

Les femmes en agriculture se disent être paysannes ou parfois « femmes d'agriculteur ». Cette autodésignation rejoint une conception familiale et conjugale de leur position et rôle. Comme nous le révèle la dernière enquête de l'OFAG (2012) sur « Les femmes en agriculture », une très grande majorité de paysannes conçoivent leur rôle avant tout comme celui de femme au foyer et de mère : la paysanne est le pilier

8 La majorité des entretiens en Suisse romande furent conduits par Jérémie Forney que nous remercions ici.

Figure 2 Perception de leur rôle par les paysannes



Source : OFAG (2012, 63).

de la famille (cf. Figure 2). Les conceptions professionnelles sont largement latentes. Nos recherches montrent cependant que ses activités se déclinent sur plusieurs plans.

Les femmes actives en agriculture se définissent souvent comme « *femme d'agriculteur* ». Elles signifient ainsi que leur domaine d'autonomie est bien celui du ménage et des enfants, mais que, pour ce qui relève de la sphère de l'exploitation, elles font ce qu'on leur dit de faire ! « Je n'étais pas exploitante, j'aidais mon mari. C'était l'homme, le chef ». Ce positionnement n'est pas toujours mal vécu : « je travaille avec mon mari, je ne suis ni cheffe ni co-exploitante et je n'ai pas du tout envie de l'être ! »⁹. Revendiquer la place de simple exécutante peut relever d'une stratégie implicite d'évitement et de préservation de soi. En effet, en l'absence de renégociation des rôles et des tâches entre mari et femme, en savoir trop ou prendre la responsabilité de certaines tâches agricoles a son revers. La femme verra son temps de travail augmenter (phénomène des doubles journées), puisque les tâches qui lui sont « traditionnellement » dévolues ne seront pas prises en charge par une autre personne.

9 Ces citations proviennent de courriels répondant à une invitation pour une journée de formation organisée par AGRIDEA destinée aux femmes « cheffes d'exploitation » ou « co-exploitantes ». Il s'agit de réactions spontanées.

Sur le plan économique, l'enquête sur les femmes en agriculture montre que près de la moitié des femmes actives dans l'agriculture travaillent à l'extérieur de l'exploitation ou développent une branche de production spécifique sur la ferme, notamment dans le domaine agrotouristique ou de la vente directe (OFAG 2012, 63). Elles s'occupent souvent de tâches administratives peu prisées par les hommes (Droz et al. 2014). Ces multiples activités sont « contenues » dans la sémantique du terme paysanne comme en témoigne la composition du curriculum de la formation au brevet de paysanne (voir ci-dessus).

Les femmes interrogées lors de nos entretiens ethnographiques distinguent très clairement le terme de paysanne de celui d'agricultrice :

Parce qu'agricultrice, c'est plus un métier: on a un CFC d'agricultrice. Je ne revendique pas ce métier parce que je n'ai pas suivi la formation. Et paysanne, je trouve que c'est un terme qui fait plus référence à une couche sociale ou... à une activité. (JF10, femme divorcée, 51 ans, production mixte, cheffe d'exploitation)

Une autre nous précise :

Q: Et si vous deviez choisir entre agricultrice, paysanne, femme d'agriculteur... ?

BL: Moi je dis je suis paysanne. C'est aussi quand je dois remplir un formulaire, quand il y a la profession, je mets toujours paysanne.

Q: Et il y a une raison particulière à ça ?

BL: Je trouve que ça encadre mieux ce que je fais. Parce que je ne suis pas seulement femme de paysan, parce que je participe aussi aux travaux agricoles, mais je ne suis pas agricultrice, parce que d'abord je n'ai pas la formation et je fais aussi le ménage, tout... alors paysanne, je trouve que ça donne le meilleur sens de ce que je fais. (JF02, femme mariée, 45 ans, production mixte, cheffe d'exploitation)

Pour synthétiser notre propos, laissons encore la parole à un interlocuteur :

Déjà entre paysan et agriculteur, au masculin... je me considère plus comme agriculteur que comme paysan, je dirais. Le paysan, c'est l'image bucolique qui... le terrien qui exploite son domaine. Il y a une dimension très traditionnelle là-dedans. Très pleine d'histoire, plein d'émotion... (...) Agriculteur, c'est justement entrepreneur, le type qui doit tout maîtriser pour que son truc tourne. C'est plus professionnel, si tu veux. Paysan, c'est à la portée de tous. Agriculteur, c'est plus professionnel. Et au féminin, la même chose et après, femme d'agriculteur, c'est vraiment la femme qui seconde son mari. Une cheffe d'exploitation ne sera pas une femme d'agriculteur. (...) Ou alors, elle est cheffe d'exploitation et son mari est peut-être quelque chose d'autre à côté, ce qui n'est pas non plus courant, ou alors, si elle épouse un

paysan, c'est plutôt lui qui prend le rôle de chef d'exploitation. [J]'ai du mal de concilier une cheffe d'exploitation avec un chef d'exploitation... (JF20, homme célibataire, 41 ans, élevage laitier)

Une fille d'agriculteurs ne naît pas agricultrice puisqu'elle n'est pas imaginée par ses parents a priori comme une possible repreneuse de la ferme familiale. Entrer en agriculture est le plus souvent le résultat d'un choix conjugal personnel et non professionnel :

[J]'ai atterri ici par amour et pis voilà, mais pas par choix. Par amour, mais pas par choix, comme chaque femme atterrit dans une exploitation agricole. (VMO11, paysanne, 55 ans, exploitation laitière de plaine)

Par mariage on devient paysanne, par choix d'une formation on devient agricultrice. Le terme de paysanne semble donc intrinsèquement renvoyer à la notion d'une personne féminine avec un statut dépendant. L'agricultrice, nonobstant les difficultés de transgresser les frontières séparant les sphères masculines des sphères féminines, connote un statut acquis et une reconnaissance officielle des compétences. Ainsi, être agricultrice, c'est au moins avoir suivi la même formation agricole que les hommes ou assumer la gestion de l'exploitation agricole.

Si, comme notre analyse le montre, l'agricultrice est un agriculteur au féminin (Malbois et Rosende 2005) et la paysanne, une paysanne de souche ou ayant suivi la formation de brevet de paysanne, certaines femmes ne revendiquent ni l'une ni l'autre de ces appellations. Ainsi, une de nos interlocutrices refusait de s'appeler paysanne parce que « c'est une qui s'engage à fond sur l'exploitation, une qui traite, qui va avec les tracteurs, qui fait tout. Des fois j'aimerais bien arriver à faire ça, ça dépannerait mon mari que je sache traire, mais voilà j'y arrive pas » (VMO2, femme mariée, 40 ans, production laitière, montagne).

4.5 Représentations des hommes et des femmes actifs en agriculture par des jeunes en formation dans une école d'agriculture¹⁰

Notre équipe a mené deux animations de groupe dans une école d'agriculture en Suisse romande. Le premier groupe était composé de six jeunes étudiantes en formation CFC (1^{ère} année) et le deuxième groupe comptait quinze jeunes hommes en formation CFC (3^{ème} année). L'objectif des rencontres était d'explorer le champ sémantique des termes « agriculteur », « agricultrice », « paysan » et « paysanne ». Nous voulions comprendre les caractéristiques principales associées au métier auquel ils et elles se préparaient.

Dans le groupe des six étudiantes, dont l'âge moyen était de 23 ans, quatre suivaient cette formation en vue de la reprise de la ferme parentale à court ou moyen

10 Les animations dans les écoles d'agriculture ont été organisées en 2011 par deux de nos collaboratrices de recherche Nadine Boucherin (IHEID) et Federica Manfredi (AGRIDEA).

terme. Dans trois cas, elles étaient les seules intéressées et dans un cas l'étudiante se voyait en concurrence avec une sœur aînée qui suivait des études d'ingénieur agronome. Toutes ces quatre futures repreneuses se trouvaient en deuxième formation. Trois avaient déjà un diplôme d'employée de commerce et une d'infirmière. Les deux étudiantes qui n'avaient pas une reprise de l'exploitation familiale en vue suivaient L'École agricole en première formation. Les deux motivaient leur choix par amour pour les animaux. L'une voulait devenir inséminatrice, et l'autre rêvait de reprendre une ferme bien qu'elle réalisât que c'était difficile.

Lors de l'exercice, le terme d'« agriculteur » était associé au chef d'exploitation, à la personne qui dirige la ferme, au travail avec les animaux, à la force physique et aux grosses machines. Le terme d'« agricultrice » évoquait également le travail avec les animaux et dans la nature. De plus, il y avait l'idée d'indépendance et d'être son propre chef. Une des étudiantes soulignait qu'il était plus facile de trouver des associations au terme d'agriculture qu'à celui de la personne spécifique d'agricultrice. Spontanément ces futures agricultrices évoquaient que la femme en agriculture (l'agricultrice) « doit faire ses preuves dans un monde de machos », « [qu']elle doit prouver ce qu'elle sait faire, tout simplement parce qu'elle est femme ». L'entrée en agriculture comme agricultrice diplômée semble donc faire partie d'une re-signification du métier. Les étudiantes affirment que : « Les agriculteurs veulent garder leurs « principes » », « Ils ne sont pas larges d'esprit », « Ils veulent rester comme ça, surtout ceux de la génération antérieure ». Conscientes de la dimension stéréotypée de leurs énoncés, elles reconnaissent qu'il y a une part de vérité : « la place de la femme est à la maison, elle ne fait pas les travaux agricoles ». La persistance de ce discours se traduit dans les interactions que peuvent avoir les futures agricultrices : « Si je dis, c'est moi qui vais reprendre l'exploitation, tout le monde me dit : « ah, et ton mari qu'est-ce qu'il fait ? » ». Alors qu'une des étudiantes, épouse d'un mari qui n'est pas actif dans l'agriculture, souligne que cela choque ses proches que son mari ne participe pas aux travaux agricoles. En dernier lieu, ces futures agricultrices sont conscientes que malgré le fait d'être agricultrice, elles sont également femmes. Lorsque les enfants naissent, elles s'attendent déjà à devoir concilier métier d'agricultrice et rôle de mère.

L'agricultrice avec un CFC agricole se voit adjoindre les caractéristiques suivantes : reconnaissance, paiements directs, aide à la reprise, investissements et connaissances techniques. A leurs yeux, le CFC agricole ouvre la voie à la reprise d'une exploitation et les rend fières d'avoir un diplôme. Peu au fait de ce qu'est le brevet de paysanne, elles associent celles qui suivent cette formation aux épouses d'agriculteurs. La paysanne qui fait le brevet est « femme au foyer, [fait le] ménage, [la] lessive, [le] repassage et [le] jardin », au mieux le brevet les prépare à faire l'administration et des activités de diversification (agritourisme). Pour elles, le brevet de paysanne ne permet en aucun cas la reprise de la gestion d'un domaine ni le travail de la terre.

Comme les femmes qui ont répondu à l'enquête de l'OFAG (OFAG 2012), les étudiantes qui ont participé à cette séance ont également associé la dénomination

de paysanne à la sphère familiale où le rôle de mère et d'épouse est central. De plus le métier de paysanne correspond pour elles à un métier que l'on exerce par passion et par amour de la nature et des bêtes. La paysanne est la gardienne des relations familiales, garante d'une bonne atmosphère de travail et du bon accueil des visiteurs de passage. Dans la sphère productive, elle se voit surtout comme une aide pour son mari. En un mot, la paysanne est la reine de la polyvalence et d'une grande souplesse quant à sa disponibilité :

Les agricultrices participent à tous les travaux à des degrés divers. (...) Le qualificatif de « bouche-trou », dont elles s'affublent, rend compte de cette réalité. Pour organiser cet ensemble disparate, elles structurent leurs différentes activités pour les rendre cohérentes. Elles diminuent ainsi le coût humain qu'impliquerait un passage incessant et sans liaison d'une tâche à l'autre.
(Nicourt 2013, 155)

Une deuxième séance a eu lieu dans une classe de quinze jeunes hommes en troisième année de formation au CFC agricole. L'âge moyen de ces élèves était de 19 ans et tous étaient enrôlés dans leur première formation. Quatre sur quinze avaient comme projet de faire une deuxième formation après celle en cours en vue d'une spécialisation (ingénieur agronome), d'un complément au métier d'agriculteur (mécanicien en machines), ou d'une alternative au cas où l'agriculture ne marcherait pas (bûcheron et forestier). Sur les quinze élèves, treize ont la reprise de la ferme familiale en perspective. Dans les discussions, la concurrence possible avec une sœur n'est pas évoquée, tandis que dans la classe de filles, celles qui avaient la reprise de la ferme familiale en perspective ont toutes spontanément argumenté qu'aucun autre membre de la fratrie n'était intéressé ou qu'elles n'avaient pas de frère(s). Cela corrobore notre analyse comme quoi l'entrée en agriculture pour les jeunes hommes s'inscrit dès leur première formation dans un plan de carrière, tandis que les jeunes femmes choisissent le CFC agricole – ou autre formation agricole – comme seconde formation (Miéville-Ott et Reysoo 2013).

Dans cette classe de jeunes hommes, la première association d'idées au moment d'écrire le mot agriculteur sur le tableau noir était « paysan ». Ces élèves, futurs agriculteurs, associent donc les connaissances techniques (agriculteur) avec la passion de la nature, des animaux, l'indépendance et la liberté (paysan). Ils mentionnent également la vocation du paysan nourricier. C'est ce que nous avons appelé l'éthos paysan (Droz 2002) et que Jérémie Forney (2010, 237–281 ; 2012, 55–70) a affiné en présentant les quatre « figures » que décline cet éthos. Cette conception très patrimoniale de l'activité agricole – dont le maintien en activité de l'exploitation et sa transmission à la génération future constituent le cœur – renforce cette vision du métier (cf. Jacques-Jouvenot 1997 pour la France). Le CFC permet à l'agriculteur – et à l'agricultrice – d'avoir une reconnaissance officielle de ses connaissances techniques et d'être éligible aux différentes aides publiques prévues par la loi. L'agriculteur

de nos jours ne peut se passer du CFC pour exercer sa profession selon toutes les exigences du secteur et des politiques. Un autre ensemble d'associations d'idées au terme d'agriculteur concerne la dureté du travail, le régime de travail de 365 jours/an et les difficultés dans le contexte économique et politique actuel. En dernier lieu et pour se démarquer des autres métiers, les élèves mentionnent en rigolant « macho », ainsi que la famille qui est toujours là et qui travaille ensemble.

Quant au terme d'agricultrice, il est associé par ces garçons à l'augmentation croissante des effectifs. Sans hésitation, ils ajoutent que le métier d'agricultrice est plus difficile et plus compliqué que celui d'agriculteur. Les agricultrices (sous-entendu les « cheffes d'exploitation à titre individuel ») dont « le mari bosse à côté » doit tout faire toute seule, c'est-à-dire qu'outre les travaux agricoles, dont ces jeunes connaissent l'ampleur et la pénibilité, elles doivent également assumer les tâches domestiques.

Lorsqu'en fin de séance nous écrivons « brevet de paysanne » sur le tableau noir, il y eut d'abord une confusion sémantique avec le brevet d'agriculteur, formation supérieure au CFC d'agriculteur. Quand ils comprirent que nous parlions de la formation destinée aux paysannes, ils s'écrièrent à l'unanimité : « c'est pour les femmes ! » et le qualifièrent de « mini CFC ». La formation du CFC agricole qu'ils poursuivent et qui les prépare à devenir des agriculteurs est considérée d'un autre ordre que le brevet de paysanne.

Pour les jeunes hommes, le métier d'agriculteur obéit à une passion qui leur permet d'être proches de la nature et des animaux, et de les respecter. C'est produire des aliments, manier des machines, cultiver la terre. Or, les agriculteurs (en devenir) se perçoivent aussi comme des paysans qui vivront avec une paysanne, sans trouver à ces fermes quoi que ce soit de péjoratif ou de honteux. En revanche, les jeunes hommes accordaient un sens bien particulier à la « paysanne ». Certains la considèrent comme une femme au foyer, d'autres comme une femme de paysan ou encore comme une mère au foyer. Ces différentes paraphrases circonscrivent une même représentation : une répartition traditionnelle des tâches où les femmes sont responsables du domaine intérieur et les hommes du domaine extérieur. Les apprentis agriculteurs soulignent aussi l'importance de la vie de famille que ce métier permettrait de connaître de façon plus épanouissante que d'autres professions. Quoique très lucides quant aux futures difficultés financières et leur corollaire – le travail extra-agricole – les jeunes hommes tiennent à cette image idéalisée de la famille réunie autour d'une même préoccupation et d'une même passion : l'exploitation agricole. Une distorsion apparaît ainsi entre la réalité économique de l'agriculture – dont ils sont conscients, puisqu'ils la vivent déjà au sein de leur famille – et un idéal qui s'exprime dans les discours.

On le voit, les jeunes qui suivent une formation en agriculture participent des mêmes représentations que celles que nous avons mises en évidence dans les textes officiels et dans les entretiens que nous avons conduits depuis deux décennies.

5 Conclusions

Par une approche associant différentes techniques d'enquête complémentaires, nous avons étudié les usages des appellations professionnelles d'agriculteur et de paysanne. Les textes agricoles officiels suisses montrent que ce binôme asymétrique est d'usage courant et qu'il recouvre une conception particulière de la division sexuelle du travail dans les exploitations agricoles familiales de l'agriculture suisse. Les formations professionnelles participent de cette conception en proposant des filières de formation distinctes et complémentaires entre hommes et femmes. Les campagnes publicitaires de l'USP participent implicitement à la reproduction de ces représentations, même si elles jouent parfois avec humour sur les *prescripts* agricoles de genre. Ces représentations de ce que « doit » être un agriculteur et une paysanne sont également très présentes chez les jeunes futurs agriculteurs et paysannes. En outre, les entretiens que nous avons conduits soulignent également la forte prégnance de ces *prescripts* dans les discours des hommes et des femmes actifs en agriculture aujourd'hui en Suisse romande.

Cette différence d'appellations pourrait sembler banale, mais elle renvoie à des univers de significations et de représentations fort différents qui révèlent les *prescripts* assignés à l'un et l'autre sexe. Ces appellations – l'une soulignant les compétences techniques et professionnelles des agriculteurs, l'autre cantonnant symboliquement la paysanne aux tâches domestiques, à la gestion du ménage agricole et aux coups de main sur l'exploitation, alors qu'elle en est une des pièces maîtresses – prescrivent des pratiques et des représentations répondant à une logique de complémentarité fondée sur la division sexuelle du travail. Cette complémentarité des rôles et des tâches entre hommes et femmes est profondément intériorisée par les agriculteurs et les paysannes. Ils la voient comme un élément essentiel au bon fonctionnement de l'exploitation.

La conduite d'une exploitation agricole se caractérise par une proximité importante des sphères professionnelle et familiale, ce qui est perçu comme un point très positif par toutes et tous. Pouvoir rester à la maison, s'occuper des enfants, être en contact avec la nature et les animaux sont autant d'éléments du métier considérés comme positifs (Louw-Prevost 2007). L'asymétrie des rôles n'est dès lors pas un enjeu aux yeux des différents membres de la famille paysanne et il s'estompe devant l'impératif de la survie de l'exploitation, vue comme un projet tant professionnel que familial. Cela pourrait expliquer pourquoi les paysannes elles-mêmes ne perçoivent que rarement leur situation en termes d'inégalité. Inscrites dans un contexte avant tout familial, elles craignent peut-être aussi de mettre en danger le lien affectif et conjugal en revendiquant plus de visibilité et de reconnaissance au niveau professionnel.

Le statut de la femme en agriculture laisse ainsi apparaître une ambiguïté révélatrice d'une confusion des rôles familiaux, conjugaux et professionnels. Le terme de paysanne véhiculé tant par l'administration que par la formation, renforce cette confusion en associant sémantiquement la mère, l'épouse et l'exploitante. Enfin, la

représentation que les femmes ont de l'exploitation comme un « tout » entremêlant sphères productive et reproductive rend difficile de distinguer leurs différents rôles.

Tout se passe donc comme si les représentations des hommes et femmes en agriculture évoluaient moins rapidement que les pratiques agricoles et le contexte socioéconomique de l'agriculture suisse. Notre recherche montre que cette persistance est en étroite relation avec la formalisation de *prescripts* de genre dans les lois, les politiques et les institutions du secteur agricole suisse ; en outre, ces normes de genre sont fortement incorporées et suscitent un fort contrôle social.

Toutefois, cette conception de la complémentarité des rôles, inégale de fait, mais souvent bien vécue par les deux époux, sera vraisemblablement toujours plus questionnée. Deux phénomènes nous le laissent penser. D'une part, nous assistons à une participation croissante des femmes à la formation d'agriculteur, ce qui contribuera à transformer la conception « traditionnelle » de la famille agricole suisse. Les agricultrices cheffes d'exploitation déploient aujourd'hui des tactiques (de Certeau 1980) – ou des *scripts* de genre – qui leur permettent d'agir dans un univers encore fortement masculin. L'on peut donc imaginer que le nombre croissant de femmes cheffes d'exploitation bouleversera durablement les représentations de la famille paysanne suisse dans un avenir plus ou moins proche. D'autre part, l'agriculture suisse ne cesse d'évoluer et de s'adapter à un contexte économique, politique et social très changeant. De nouvelles configurations familiales apparaissent – des femmes reprennent le domaine familial, certains époux sont employés par leur épouse cheffe d'exploitation – qui vont sans nul doute faire évoluer les conceptions de ce qu'est un « vrai » agriculteur ou une « vraie » paysanne.

6 Références bibliographiques

- Barjolle, Dominique, Jean-Marc Chappuis et Christophe Eggenschwiler. 2008. *L'agriculture dans son nouveau rôle*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Beach, Sarah S. 2013. « Tractorettes » or partners? Farmers' views on women in Kansas farming households. *Rural Sociology* 78(2): 210–228.
- Binswanger, Christa, Margaret Bridges, Brigitte Schnegg et Doris Wastl-Walter (dirs.). 2009. *Gender scripts. Widerspenstige Aneignungen von Geschlechternormen*. Frankfurt et New York : Campus Verlag.
- Bonvin, Sylvie. 2012. *Les chroniques d'une paysanne*. Lausanne : Terre & Nature.
- Brandth, Berit. 2002. Gender identity in European family farming : a literature review. *Sociologia Ruralis* 42(3): 181–200.
- de Certeau, Michel. 1980. *L'invention du quotidien ; Arts de faire*. Paris : UGE.
- Droz, Yvan et Jérémie Forney. 2007. *Un métier sans avenir ? La Grande Transformation de l'agriculture suisse romande*. Paris : Karthala et IUED.
- Droz, Yvan et Jean-Claude Lavigne. 2006. *Éthique et développement durable*. Paris : Karthala et IUED.
- Droz, Yvan et Valérie Miéville-Ott. 2001. *On achève bien les paysans. Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain*. Chêne-Bourg/Genève : Georg.

- Droz, Yvan, Valérie Miéville-Ott, Dominique Jacques-Jouvenot et Ginette Laffleur. 2014. *Agriculture familiale et santé publique ; une anthropologie comparée des politiques agricoles francophones : France-Québec-Suisse*. Paris : Karthala.
- Fondation rurale interjurassienne. 2009. Agriculteur, agricultrice : une profession moderne et diversifiée. Courtételle : FRI, www.frij.ch/documents/showFile.asp?ID=1906 (15.11.2013).
- Forney, Jérémie. 2010. Produire du lait, créer du sens : adaptations et résistances quotidiennes chez les producteurs de lait suisses romands. Thèse de doctorat, ethnologie, Université de Neuchâtel.
- Forney, Jérémie. 2012. *Éleveurs laitiers : peuvent-ils survivre ?* Lausanne : Presse polytechnique et universitaires romandes.
- Goffman, Erving. 1959. *The Presentation of Self in Everyday Life*. Garden City, NY : Anchor Books.
- Jacques-Jouvenot, Dominique. 1997. *Choix du successeur et transmission patrimoniale*. Paris : L'Harmattan.
- Louw-Prevost, Martina. 2007. Definition der Sozialen Nachhaltigkeit aus der Sicht der LandwirtInnen. *Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie* 1/07 : 117–139.
- Malbois, Fabienne et Magdalena Rosende. 2005. Peut-on être chirurgienne sans être une femme ? Peut-on être une agricultrice sans être un agriculteur ? *Revue suisse de sociologie* 31(3) : 507–522.
- Miéville-Ott, Valérie et Fenneke Reyssoo. 2013. L'entrée des femmes en agriculture : interrogations sur l'égalité des chances. *Forum* 1 : 3–4.
- Nicourt, Christian. 2013. *Etre agriculteur aujourd'hui : l'individualisation du travail des agriculteurs*. Versailles : Quae.
- OFAG (Office fédéral de l'agriculture). 2009. *L'agriculture suisse en mouvement. La nouvelle loi sur l'agriculture, un bilan de dix ans après*. Berne : OFAG.
- OFAG (Office fédéral de l'agriculture). 2010a. *Agriculture et filière alimentaire 2025*. Berne : OFAG.
- OFAG (Office fédéral de l'agriculture). 2010b. *Rapport agricole*. Berne : OFAG.
- OFAG (Office fédéral de l'agriculture). 2011. *Rapport agricole*. Berne : OFAG.
- OFAG (Office fédéral de l'agriculture). 2012. *Rapport agricole 2012*. Berne : OFAG.
- OFS (Office fédéral de la statistique). s.d. Statistique de la formation professionnelle initiale. Neuchâtel : OFS.
- OFS (Office fédéral de la statistique). 2011. *Enquête sur la population active*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Ott, Valérie. 1989. La formation professionnelle de la paysanne : réalité et ambiguïté. *Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie/économie et sociologie rurales* 1(89) : 5–21.
- USP (Union suisse des paysans). 2011a. *L'agriculture suisse : la plus-value ça se cultive. Rapport de situation 2011*. Brugg : USP.
- USP (Union suisse des paysans). 2011b. Campagne d'image 2011, Affiches. Brugg : USP, <http://www.sbv-usp.ch/fr/toute-lactualite/campagne-dimage/2011/2011-affiches/> (23.08.2013).
- USP (Union suisse des paysans). 2012. *Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation*. Brugg : USP.
- USP (Union suisse des paysans). 2013. Campagne d'image « Proches de vous. Les paysans suisses. ». Brugg : USP, <http://www.sbv-usp.ch/fr/toute-lactualite/campagne-dimage/2011/> (23.08.2013).
- USPF (Union suisse des paysannes et des femmes rurales). 2002. Règlement concernant l'examen professionnel de paysanne du 14 mai 2002. Brugg : USPF.
- USPF (Union suisse des paysannes et des femmes rurales). 2009. Avis de disparition : où est restée la paysanne ? Communiqué de presse. Brugg : USPF.
- USPF (Union suisse des paysannes et des femmes rurales). 2013. Examen professionnel de paysanne EP. Brugg : USPF, <http://www.landfrauen.ch/fr/formation/examen-professionnel-de-paysanne-ep/> (29.04.2013).

